



**TEMOIGNAGE DE LA COMMUNE DE  
VILLE LA GRAND**





# Eclairage public : Priorité Diagnostic

**Pourquoi ?**      **Connaissance du patrimoine.**

Identification des coffrets de comptage et des points lumineux, (cela permet de connaître les sites pour intervenir en cas de problème).

## **Etat des Installations existantes.**

- **Faire une analyse de tous les points lumineux :**

**Etat physique et mécanique** : ancrage au sol et oxydation perforante.

**Etat électrique** : calibrage des protections et état des connectiques. (fusibles ou disjoncteurs non adaptés).

- **Faire un état de tous les postes de comptage.**

Protection non adaptée, état obsolète (pas de différentiel et appareils de protections hors usage et non réglementaire).

# Action : Mise en oeuvre

## ■ **Choix des interventions.**

- **Urgence N°1** : Défaits électriques
- **Urgence N° 2** : Défaits mécaniques (défaits fixations, oxydation perforante)

## ■ **Après : cibler le plus urgent**

- Supprimer tous les ballons fluos, remplacer tous les éclairages de type boule, pollution lumineuse (grenelle environnement).
- **Définir les types d'éclairage :**
  - Zone industrielle.
  - Zone rurale.
  - Zone urbaine pavillonnaire.
  - Zone urbaine fréquentée.
  - Identifier par un éclairage spécifique un réseau de circulation principal (type BHNS).



# Action : Mise en oeuvre

- **Mise en valeur du patrimoine à définir**

Toutes ces actions vont dans le sens d'une réappropriation de l'éclairage public dans le but d'éclairer juste .

Pour rappel : économie d'énergie d'où gain dans le budget fonctionnement,  
Limiter la pollution lumineuse : confort de l'environnement.

- **Programme de gestion et d'Entretien**

Programme à la carte réalisable seulement si l'on à fait un diagnostic







Mairie

LE VILLAGE DE LA Mairie

